questionné le ministre sur les idées auxquelles il s'était arrêté pour le régime définitif qu'il compte proposer aux Chambres.

M. Varroy a dit qu'il ferait trois parts des nouvelles lignes : l'une serait confiée aux grandes Compagnies, l'autre au réseau d'Etat et la troisième à des Compagnies régionales qui seront constituées.

Les négociations se poursuivent sur cette base et le ministre a ajouté qu'il ne pouvait entrer dans aucun détail.

On a alors demandé au ministre s'il serait en mesure de saisir bientôt la Chambre des conventions qu'il négocie à cet effet avec les Compagnies.

Le ministre a répondu que les négociations se poursuivent avec la plus grande activité possible mais qu'il ne pouvait abréger les délais nécessaires. Il espère d'ici la fin de la semaine pouvoir déposer la convention avec l'Orléans.

—

On nous écrit des environs de Douai, 6 mai :

La température de la dernière quinzaine a été très favorable. Du 23 au 30 avril, un vent violent du Sud-Ouest n'a cesser de souffler avec des raffales de pluie et de grêle; température excessivement froide et nuisible à la levée de la betterave. Heureusement, depuis le 1er mai, cette température s'est sensiblement adoucie et tout fait espérer qu'un temps chaud, nécessaire à la pousse de la jeune betterave, continuera. La pluie survenue a trempé suffisamment le sol; aussi, sous l'influence des quelques jours de chaleur, voit on les lignes aux champs de betteraves semés depuis 10 jours.

Quant aux autres récoltes, blés, avoines, seigles, œillettes, il y a longtemps que la culture à pareille époque n'a vu une aussi belle apparence; il est à espérer que le temps favorisera ces diverses recoltes qui sont la richesse d'une culture déjà assez éprouvée par plusieurs mauvaises années successives.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur le projet de loi portant approbation des traités de commerce entre la France et la Suisse :

A voté pour M. Fournier.

Ont voté contre : MM. Testelin, Pajot, Thery, Kolb-Bernard, Dutilleul, Merlin, Massiet du Biest, général Faidherbe, Wallon, Corne.

—

Les travaux préparatoires nécessités par le concours national et international organisé à Roubaix, pour les 10 et 14 août prochain, suivent leur cours.

Par le nombre des sociétés qui s'y rencontreront, on peut dès à présent, prévoir que notre ville sera le théâtre de joutes musicales vives et brillantes.

Parmi les sociétés inscrites au concours international, nous remarquons la présence d'un grand nombre de sociétés Belges, Hollandaises Luxembourgeoises, mais, nous regrettons l'abstention forcée d'un certain nombre de sociétés alsaciennes.

A ce propos, on nous communique la lettre suivante adressée au secrétaire de la commission du concours :

Salut fraternel des Sociétés musicales d'Alsace à la ville de Roubaix !

Frères Roubaisiens,

Nous devons remercier tout d'abord M. le secrétaire général pour le prochain concours de musique, de la lettre si française dont il a bien voulu nous honorer. Nous avons été vivement émus en parcourant ces lignes où l'on sent vibrer une âme qui partage nos sentiments les plus intimes, en nous redisant éloquemment l'appel fraternel d'autres français.

A vous aussi, chers Roubaisiens, mille fois merci pour l'accueil patriotique que vous nous réserviez.

Nous rendre à votre solennité musicale eut été pour nous une véritable fête : nos cœurs de Français et d'artistes auraient été doublement satisfaits.

Mais, à notre grand regret, nous ne pouvons fouler librement ce sol sacré qui porte encore, haut et fier, le nom de France. Un ordre cruel nous interdit formellement d'accepter votre fraternelle invitation.

Nos maîtres d'un jour craignent que nos poitrines, douloureusement comprimées ici, ne poussent trop souvent chez vous le cri SÉDITIEUX de : « Vive la France! »

Oui, vive la France! telle a toujours été l'expression sincère de notre chère Alsace, chaque fois qu'elle a librement manifesté sa volonté!

Oui, vive la France entière! tel a été le premier cri de nos enfants, tel sera aussi le dernier cri de leurs pères!

Nous resterons donc en notre pays, contraints et attristés! nos fers seront-ils jamais brisés?

Chers Roubaisiens, n'oubliez pas vos frères d'Alsace ; chaque jour, ils jettent un regard d'espérance vers la Patrie française, en répétant avec le chantre populaire :

« Vous avez pu germaniser la plaine,
» Mais notre cœur, vous ne l'aurez jamais. »

Tentative de suicide

Amour, amour, tu perdis Troie !

Presque toujours les mêmes, ces drames. Beau commencement, fin terrible.

Ferdinand Désir, ouvrier imprimeur, âgé de 25 ans, d'origine belge, demeurant rue de Croix, à la buvette des *Deux Pays*, vivait depuis quelque temps avec une fille, Marie Casterman, servante à la *Buvette Bruxelloise*, rue Blanchemaille.

Un coup survint..., toujours la même histoire. — Brouille dans le faux ménage, dispute.... et le reste.

Hier soir, Désir rentra chez lui, comme de coutume.

A minuit il demanda une plume, de l'encre et du papier ; puis il écrivit une lettre adressée à Barroyer, commissaire du 2e arrondissement, rue des Arts. Il annonçait qu'il se donnait la mort à cause de l'infidélité de sa maîtresse. Il ajoutait que, malgré tout, il l'aimait, et que sa dernière volonté était qu'on cadavre lui fut montré. Il demandait aussi que son beau-frère, M. Antoine B..., demeurant à Bruxelles, rue de Flandre, fut prévenu.

Après avoir écrit cette lettre, Désir prit dans sa table de nuit un rasoir et s'en porta plusieurs coups à la gorge. La lame pénétra profondément dans les chairs. Alors le pauvre homme tomba inanimé sur le parquet. A ce bruit, plusieurs personnes de la maison montèrent à sa chambre et, trouvant Désir étendu à terre, au milieu d'une mare de sang, envoyèrent prévenir la police qui le fit transporter à l'hôpital.

Malgré les horribles blessures de Désir, M. le docteur Bayart, croit qu'on pourra le sauver.

Dans la nuit du 9 au 11 courant, de hardis voleurs ont pénétré dans la cour de l'estaminet de l'*Harmonie*, Grand'Rue et ont soustrait deux pièces de flanelle à carreaux rouges et gris et 40 pantalons en toile bleue, le tout d'une valeur de 250 francs. Ce magasin servait de dépôt pour les marchandises de plusieurs marchands. Les objets volés appartiennent à Mlle J. Taughe, marchande d'étoffes.

On recherche activement l'auteur du vol.

Hier, vers neuf heures du matin, le sieur Adrien Vandenberghe, 58 ans, balayeur au peignage de M. Amédée Prouvost, rue du Collège, a eu la main droite écrasée par les garnitures d'un tambour de cardes, en voulant en arracher un morceau de laine. Il a été transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu où on a jugé nécessaire de procéder à l'amputation du poignet.

Hier, la police a arrêté la nommé Charlotte Sébert, âgé de 20 ans pour infraction à un arrêté d'expulsion.

—

L'installation de M. l'abbé Sagary, missionnaire diocésain, dans sa cure de Saint-Eloi, au *Blanc-Seau* (Tourcoing), a eu lieu hier dans l'après-midi.

Tout le faubourg était pavoisé. De petits arbres avaient été plantés de distance en distance. Des cordons de lierre entrelacés traversaient la rue où devait passer le cortége. Nombre de maisons étaient enguirlandées. La chaussée était jonchée de verdure et de fleurs.

Toute la population du *Blanc-Seau* se pressait aux abords de l'église, une grande animation régnait dans la foule.

M. Sagary est sorti de l'établissement des Sœurs de la Sainte-Union pour se rendre à Saint-Eloi, vers trois heures et quart. Il était accompagné de M. Vanbockstaël, doyen de Saint-Christophe de Tourcoing et de M. Evrard, doyen de Notre Dame de Roubaix. M. le supérieur du collége Notre-Dame-des-Dunes de Dunkerque et M. le doyen de Bailleul, amis particuliers du nouveau curé, faisaient partie du cortége, ainsi qu'un nombreux clergé.

A la sortie de la maison des Sœurs, M. Beaucarne-Leroux, ancien député, est venu souhaiter la bienvenue au nouveau curé. Il a prononcé un discours qui a produit une certaine émotion dans l'auditoire, et que nous reproduirons dans un de nos prochains numéros.

Nous avons remarqué de nombreuses marques d'assentiment.

Après le discours de l'honorable M. Beaucarne, le cortége s'est mis en marche aux sons de la *Fanfare du Blanc-Seau* qui a fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Des salves d'artillerie ont été tirées au moment où M. Sagary pénétrait dans l'église.

Après les actes d'usage pour la prise en possession, le nouveau curé est monté en chaire. Il a remercié en termes émus ses introducteurs et ses paroissiens du chaleureux accueil qui lui était fait. Ses paroles sympathiques et fermes ont impressionné la foule.

M. Sagary est âgé de 50 ans Il a passé 7 ans dans le professorat. Depuis 18 ans, il occupait les fonctions laborieuses de missionnaire diocésain. C'est un prêtre à visage ouvert, de taille moyenne. A un timbre de voix vibrant, il joint une grande facilité de paroles.

Les décorations de l'église ne manquaient pas de goût. La chaire était tendue de riches draperies. Un baldaquin rouge et blanc était suspendu au chœur.

La *Fanfare* et la *Chorale* se sont fait entendre plusieurs fois pendant la cérémonie, qui s'est terminée à quatre heures et demie.

Après l'installation, les chantres se sont présentés au presbytère pour saluer M. Sagary. Ils ont été reçus avec beaucoup de bienveillance. Un d'eux, M. Pruvost-Logier a prononcé en leur nom le petit discours suivant :

« Monsieur le curé,

» Il y a quelques jours, nous pleurions la perte de notre bon père, et aujourd'hui le ciel daigne nous consoler en nous en donnant un autre. En effet, la vive douleur que nous ressentions de la mort de M. Vaillant, notre bien aimé Pasteur, s'est un peu modérée en apprenant que la divine Providence vous avait nommé pour le remplacer. Car par votre renom, Monsieur le curé, vous aviez déjà captivé toutes nos sympathies. Nous connaissions, disons-nous, vos brillantes qualités, vos vertus vraiment apostoliques. En un mot, nous étions déjà certains que notre ancien curé, à jamais mémorable, aurait un très-digne successeur. Aussi attendions-nous avec impatience votre arrivée parmi nous, tant il nous tardait de vous offrir l'hommage de notre profonde vénération, de vous souhaiter la bienvenue et le bonheur le plus parfait, en faveur duquel le Tout-Puissant sera souvent imploré. Et en témoignage de notre piété filiale, nous déclarons hautement que, dans toutes les circonstances de la vie nous tâcherons (pour notre intérêts piritual d'ailleurs) de mettre en pratique vos exhortations, vos instructions pastorales.

» Tels sont, Monsieur le cure, les sentiments qui nous animent et qui seront invariables, s'il plaît à Dieu. »

—

Un terrible incendie a éclaté vers 3 heures dans l'atelier de M. Duprez-Delmare, rue Dervaux, à Tourcoing.

Les magasins et les ateliers sont complètement détruits; la maison d'habitation fortement endommagée.

Grâce à l'activité des pompes à vapeur les maisons voisines ont pû être préservées.

—

Les nouvelles de la grève de la filature de la rue des Anges sont aujourd'hui sans importance. Les rattacheurs s'obstinent à ne pas réintégrer l'atelier.

Une enquête a été faite. Il est démontré que la durée du travail ne s'élevait pas au-delà des 12 heures legales. Ce que les grévistes entendent par la 13e heure porte sur le temps qu'ils emploient au nettoyage des métiers, temps compris dans les 12 heures réglementaires, mais que les ouvriers *de leur propre initiative* préféraient prendre en dehors.

Le nouveau directeur, très-scrupuleux sur les soins à donner aux machines, chose importante, on le sait, dans la filature de laine, où les métiers s'engorgent très-vite, s'était attiré l'animadversion des ouvriers par la vigilance qu'il apportait à ces détails de premier ordre.

De là la grève basée sur le renvoi de ce directeur.

En présence du grief allégué par les grévistes d'un travail supplementaire d'une heure, le Parquet de Lille devait faire une descente à Tourcoing, mais cette visite judiciaire n'aura pas lieu, étant donnés les résultats de l'enquête réduisant à néant les motifs de la grève portant sur une infraction à la loi.

—

L'adjudication, par soumission cachetée, de la fourniture, pendant trois années, des vêtements à la police de Tourcoing a eu lieu hier après-midi à l'hôtel-de-ville.

C'est M. Jourdain, maître-tailleur, anciennement rue de l'hôtel-de-ville, à Tourcoing et aujourd'hui place du Théâtre, à Lille, qui a été déclaré adjudicataire, avec 14,65 0/0 de rabais.

—

A l'audience du tribunal de simple police de Tourcoing, tenue hier, on a statué sur 31 affaires, dont 11 pour violences légères, 2 pour tapage nocturne, 3 pour ivresse, 5 pour contravention à la police du roulage, 6 pour passage sur un terrain ensemencé, 4 pour divagation de chiens et 3 pour jeu de hasard sur la voie publique.

Ces condamnations s'élèvent ensemble, à 69 francs d'amende et 15 jours de prison.

—

M. Piège, directeur du cirque, actuellement en représentation à Roubaix, nous prie d'annoncer que le sieur Faucher, dont nous avons annoncé hier l'arrestation à Tourcoing pour escroquerie, n'a jamais fait partie du personnel placé sous ses ordres.

—

Nous avons donné, au fur et à mesure des désignations faites par les divers corps constitués, les noms des membres du jury chargé de distribuer les récompenses attribuées à l'Exposition d'art industriel.

On sait que l'Etat, le Conseil général, la commission organisatrice et les sociétés savantes de la ville ont accordé des médailles de valeur.

Voici, d'après un arrêté de M. le maire de Lille, la liste complète des membres du jury :

MM. Mathias, président de la première section de l'Exposition; Violette, président de la deuxième section; Rigaut, président de la troisième section; Fontaine, président de la quatrième section; Bachy, président de la cinquième section; Jules Deligne, président de la Société des Sciences; Colas, membre de la Société des Sciences; Marteau, idem; l'abbé Dehaisnes, idem; Rigaux, idem; Darcq, idem; Auguste Wallaert, vice-président de la Société industrielle; Corenwinder, idem; Renouard, secrétaire-général de la Société industrielle; Emile Roussel, membre de la Société industrielle; Dubreucq, idem; Faucheur, idem; Lintelo, délégué de la Commission organisatrice de l'Exposition pour la Belgique; G. Jaulet, peintre décorateur, à Bruxelles; Vandevelde, fabricant de bronzes; Furnière, architecte; Mignot-Delstache, secrétaire de l'Union syndicale de Bruxelles; E. Varenberg, archéologue, secrétaire de la Chambre syndicale de Gand; Tetertier, bijoutier, à Paris; Guéret, jeune, sculpteur, à Paris.

Le jury se réunira, le lundi 15 de ce mois, à dix heures du matin, au Palais-Rameau, pour son installation et la répartition de son travail.

—

La question du « Marché linier » de Lille est enfin éclaircie par la lettre suivante, qu'a reçue et que publie l'*Echo du Nord* :

« Monsieur le Directeur,

» Sous la rubrique « Marché linier de Lille », votre honorable journal donne des renseignements dont je crois nécessaire de rectifier l'inexactitude.

» La concession du Marché linier de Lille n'a jamais été transferée à aucune société et j'en suis encore le seul propriétaire.

» Il est vrai que la société commerciale de France, avec laquelle je m'étais entendu pour la construction et l'exploitation de cet édifice, vient d'entrer en liquidation. Mais cette société, dont toutes les actions étaient parfaitement souscrites et libérées d'un quart seulement, a cru devoir se mettre en liquidation, pour se reconstituer avec un capital entièrement versé et en actions complètement libérées ; son but est de se mettre d'accord avec la nouvelle loi sur les sociétés, à l'étude en ce moment.

» Il n'y a donc aucunement lieu de dire au public que cette concession va être abandonnée à la ville. J'ai, au contraire, l'honneur de vous faire savoir que les travaux seront continués avec plus d'entrain que jamais.

» Je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées,

» A. VIALLATNE.

» Concessionnaire du Marché linier. »

—

Le grand travail de M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département du Nord, s'imprime en ce moment chez M. Danel. Il sera pour l'histoire des origines de l'art dans le nord de la France un événement de la plus haute importance.

Ce travail comporte plus de 1,500 pages in-4° de documents relatifs aux artistes du Nord antérieurs au XIVe siècle. Des planches nombreuses de héliogravures, sortant des ateliers de Dujardin, feront connaître par des reproductions pleines de vérité, les œuvres les plus célèbres des artistes flamands, dont s'occupe M. l'abbé Dehaisnes.

Enfin, l'ouvrage lui-même, abordant toutes les branches de l'art, nous révèlera par leurs œuvres et par les documents, des grands artistes des Flandres dont les noms sont tombés dans l'oubli, et que M. l'abbé Dehaisnes remet en honneur à la place qu'ils méritent d'occuper.

—

Le *Journal officiel* publie la liste des 62 officiers admis à l'école supérieure de guerre, après le concours auquel ont pris part deux cents capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Dans l'arme de l'artillerie, nous remarquons le capitaine Jeannel, du 35e, fils du docteur Jeannel, professeur à la Faculté catholique de médecine et de pharmacie de Lille.

—

Quelques modifications dans les taxes télégraphiques.

A partir du 1er juin prochain, est réduite à 20 centimes par mot la taxe à percevoir, en France, pour les télégrammes à destination de l'Italie.

Les dispositions de la convention conclue entre la France et l'Italie, le 25 octobre 1889, seront appliquées à partir de la même date.

Et, en conséquence, abaissée à dix centimes par mot, la taxe sous-marine à percevoir en Algérie et Tunisie pour les télégrammes à destination de l'Italie, acheminés par la voie normale.

—

Hier après-midi, vers quatre heures, deux ouvriers maçons, travaillant à la façade d'une cité, rue de la Justice, à Lille, sont tombés d'une hauteur de six mètres avec l'échafaudage qui les portait, par suite de la chute d'une brique sur laquelle reposait l'une des barres d'appui.

L'un des ouvriers, nommé Bondroit, reçut, dans sa chute, une grave foulure du pied gauche. Son compagnon, Reymackers a reçu plusieurs contusions sur le côté droit et à la jambe.

Après avoir reçu les soins du docteur Lefort, le premier a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie et le second reconduit à son domicile.

—

Un violent incendie s'est déclaré hier après-midi, vers une heure, dans un magasin d'huile appartenant à M. H. Franchomme, et situé sur le sentier dit de la *Fonquée*, au faubourg St-Maurice, à Lille.

Les bruits les plus sinistres s'étaient d'abord répandus en ville. C'était, disait-on, un magasin de pétrole, ou une *épuration* de cet article dangereux qui avait pris feu. Selon les racontars du premier moment, cet incendie était un désastre, car il menaçait, ajoutait-on, tout le quartier voisin.

Fort heureusement, tout cela était fort exagéré, il y avait, une fois de plus, beaucoup plus de fumée, et de fumée suffocante, je vous jure, que de feu.

Quoiqu'il en soit, un bâtiment long de 12 à 15 mètres, bâti dans une pâture et isolé, a été complètement détruit.

Voici comment le feu a pris : Les ouvriers étaient partis à midi, comme d'habitude. Un seul d'entre eux, préposé à la surveillance des caves d'huiles — non de pétrole — en ébulition était présent. Tout à coup, sans que rien ait pu le faire prévoir, le liquide *monta* dans la cave et fut projeté sur le foyer. An grand éclat de flamme s'en suivit et la construction tout entière prit feu. En un moment tout fut embrasé et quand les pompiers de La Madeleine et ceux du faubourg de Fives arrivèrent, sous la direction du commandant par *intérim* Labbé, ils n'eurent plus qu'à sauvegarder un magasin voisin, sagement sauvegardé d'ailleurs par un solide mur de séparation que le propriétaire a fait construire.

Par mesure de précaution, un assez grand nombre de tonneaux d'huile avaient été retirés de ce second magasin et mis en sûreté au loin dans la prairie voisine. Il n'y avait absolument pas de pétrole dans ces magasins.

En somme, comme nous le disions en commençant, beaucoup plus de fumée que de feu. Les pertes, à première estimation, ne dépasseraient pas 8 à 10,000 francs, et sont couvertes par une assurance.

Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre outre M. le capitaine commandant Labbé et les officiers de pompiers de La Madeleine-Lille, MM. Gasser et Desbant, commissaires de police à Lille, ainsi que leur collègue de La Madeleine.

—

La ville de Lille est vivement impressionnée par la mort d'une jeune fille atteinte de la rage.

M. Lothier, boulanger, rue des Gantois, 3, à Lille, avait à son service la fille Lemaire.

Samedi dernier, au moment où cette jeune fille présentait a son patron un bol de lait, elle s'écria : « Prenez donc vite, car ça me fait peur. »

A peine M. Lothier eut-il pris le bol, que la jeune fille se sauva dans la cuisine, où elle eut une attaque épouvantable : l'écume lui sortait de la bouche et ses yeux hagards étaient effravants.

Tout ce triste drame se passa avec une rapidité inouïe.

La victime eut la première attaque vers six heures du soir, samedi; on la transportait à l'hôpital une heure après, et le lendemain à midi, elle rendait le dernier soupir au milieu d'atroces souffrances.

La jeune fille avait déclaré d'abord qu'elle ne se rappelait pas avoir été mordue par un chien.

Mais M. Lothier se souvient qu'il y a deux mois environ, il avait un petit chien qu'il fit abattre parce qu'il refusait toute nourriture.

La fille Lemaire avait l'habitude de jouer avec ce petit chien, et c'est là qu'il faut chercher l'origine de son mal.

FÊTE LILLOISE

La commission de la Marche Historique se'st réunie mercredi à 6 heures 1/2.

Elle a écouté avec le plus vif intérêt les rapports qui lui ont été faits au nom des diverses sous-commissions, qui, toutes, déploient le plus grand zèle.

Elle a constaté avec joie les sympathies que son projet rencontre dans la population et les adhésions précieuses qu'il reçoit.

Elle a étudié les propositions faites par les costumiers parisiens qui s'engagent à fournir jusqu'à concurence de 2000, et en six semaines, les costumes et accessoires nécessaires à la marche, tous entièrement neufs et absolument conformes à l'histoire.

Elle a décidé en outre qu'une grande kermesse installée sur la plaine et dans les allées de l'Esplanade, terminerait la journée. Cette partie de la fête ne sera pas la moins intéressante. Des personnes de la ville tiendront les boutiques, feront les parades et diront les boniments. Les choses les plus fantaisistes, les plus imprévues et les plus originales se rencontreront dans cette fête montée sur des données splendides, et entièrement nouvelles.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Les amateurs de pigeons sont prévenus qu'ils doivent déposer, chez Grand-Bayart, rue Saint-Antoine, 32, et dans le plus bref délai, un certificat indiquant : 1° leur domicile; 2° l'estaminet où ils désirent faire constater la rentrée de leurs pigeons; 3° la distance qu'ils auront à parcourir.

Ce certificat devra être signé par le président de la société dont fait partie l'amateur, ou établi par un géomètre.

Pour mémoire, voici les postes choisis pour les délégués :

1°	Estaminet	Delestienne, rue Wallon;
2°	»	Pigeon de Belfort, rue St-Joseph;
3°	»	Monnier, rue de la Vigne ;
4°	»	du Papillon, rue de l'Hommelet ;
5°	»	Aigle d'or, Grande Rue ;
6°	»	du Palais, place du Pile ;
7°	»	Catel, rue du Tilleul ;
8°	»	Vieux Raverdi, rue d'Hem ;
9°	»	du Café chantant, Moulin de Roubaix ;
10°	»	Pigeon Ramier, rue d'Isly ;
11°	»	Elie Catteau, à l'Epeule ;
12°	»	Desrousseaux, rue des Arts ;
13°	»	de l'Abondance, route de Mouveaux ;
14°	»	Réveil du Jour, rue de l'Alma ;
15°	»	Cheval anglais, rue Notre-Dame;
16°	»	Bayart, rue Saint-Antoine ;
17°	»	Hôtel de France, Grande-Place;
18°	»	La Nouvelle Hollande, rue des Longues-Haies ;
19°	»	Belle Promenade, rue Bayart ;
20°	»	Harmonie, Mouveaux ;
21°	»	Catel, Blanc-Seau ;
22°	»	Corbusier, Croix.

A TRAVERS ROUBAIX

Adieu les marchands de pains d'épices, de berlingots, de sucre d'orge, d'oranges *sucrées* et de caramel. Adieu les avaleurs de sabre, les anthropophages *falsifiés*, les femmes-chien à *perruque*, les frères plus ou moins siamois, les syrènes transformées en phoque, les femmes torpilles, le plongeur de l'Océan et les athlètes de toute sorte, y compris le *Rempart des Pyrénées* le *Colosse de Rhodes* et la *Montagne innnnébranlable, dont auquel* la force est si grande et si considérable qu'il soulève par les dents un poids de deux cents kilos ! Adieu les théâtres ambulants, les *mines de Californie*, le *cirque-vélocipèdes*, les chevaux de bois, la sarabande des diablotins qui sont allés se faire griller ailleurs, les acrobates de tout calibre, les *fantoches* et les pommes de terre frites.

Tout ce monde nomade est parti pour Douai Seul, le Cirque Piège nous est resté.

Le Boulevard Central présente actuellement le triste aspect d'une rue en démolition. Partout des morceaux de bois, des ferrures, et, çà et là, quelques rares maisons roulantes dont les habitants font leurs préparatifs de départ, tandis que les dogues enchaînés dorment sous la voiture, mettant à profit les derniers moments qui les séparent du coup de collier.

..

L'arrêté de M. le maire de Roubaix concernant les chiens errants n'a d'abord pas produit grand effet sur les propriétaires, mais son exécution, que la police, nous devons le reconnaître poursuit avec zèle, a mis en émoi beaucoup de personnes, et, en quelques jours, les marchands de colliers, de laisses, de chainettes ont fait une recette qu'ils doivent en partie à la sage mesure prise par la municipalité.

En effet, on voit maintenant à Roubaix des messieurs, des dames même, sortir avec leurs chiens muselés tenus en laisse et qu'ils ne lâcheraient pour rien au monde. Chacun son goût. Tel a un faible pour le cheval, tel autre pour le chien. Des goûts et des couleurs....

Pour en revenir à nos moutons..... à nos chiens plutôt, ces pauvres bêtes ont l'air de trouver que la mesure est passablement idiote. Un os bien appétissant est là, sur le pavé, pas moyen d'y toucher : le supplice de Tantale! Alors, après avoir vraiment essayé, pendant une demi-heure, d'enlever la muselière avec la patte, les pauvres bêtes se couchent et, accablées d'ennui, trouvent que le comble de l'embêtement est d'avoir sur le nez un morceau de cuir qui vous empêche de bailler.

..

Malgré tout ce que nous avons dit, il y a environ un mois, sur les rues de Roubaix, peu de chose a été fait pour empêcher les étrangers de faire trois ou quatre kilomètres au lieu d'un et pour apprendre enfin aux Roubaisiens le nom de certaines rues, qui, avec certains souvenirs, a disparu dans la nuit des temps.

Dans certains quartiers, disons mieux, dans beaucoup de quartiers, on a beau chercher les plaques indiquant le nom des rues, les numéros des maisons, impossible de les trouver.

Nous ne venons pas, de parti-pris, dire qu'on ne fait rien, qu'on ne s'occupe de rien. Non, nous signalons seulement le fait, et nous sommes persuadés qu'on se décidera à prendre la chose en considération. Roubaix n'est pas un village, c'est une ville, une grande ville. Il faut enfin le prouver.

PAUL LIMON.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 11 mai.

Tromperie sur la quantité de la marchandise.

Depuis longtemps les ménagères se plaignaient à Armentières que les morceaux de beurre que leur livraient les marchands diminuaient de jour en jour de volume.

M. le commissaire finit par s'inquiéter de la chose: et, d'une petite enquête à laquelle il se livra un beau jour de la semaine dernière, il résulta que quatre marchandes furent tout étonnées (?) de voir dresser procès-verbal. Elles vendaient des pièces de beurre cotées 625 grammes et auxquelles il y avait un déficit de 40 à 100 grammes.

Le Tribunal s'est montré indulgent—mais que les *fraudeuses* n'y reviennent pas — en ne condamnant qu'à 25 fr. d'amende et aux frais les nommés Flavie Collery, Rosalie Pétillon, François et Henriette P...

Fraude. — Voici un exemple à méditer pour les habitants des villages avoisinant la Belgique :

Un brave homme d'Houplin, revenant de Belgique, le sieur V..., rapportait un hectogramme de tabac. Il se croyait bien en sûreté qand les douaniers lui déclarèrent un procès-verbal.

C'est grâce à sa bonne foi et à ses excellents antécédents qu'il doit de n'être frappé que de cinquante francs d'amende.

Cela ne readra pas meilleur le tabac de France ! a l'air de dire en s'en allant le *condamné*.

Vol. — Une couturière de Wazemmes attendait, il y a quelques jours, le départ du train à la gare de Courtrai (Belgique). Elle avisa, sur un banc, près d'elle, un paquet qui lui parut avoir une certaine *importance*. Elle le prit tout tranquillement et le rapporta à Lille. Elle y était à peine débarquée que la police l'arrêtait, elle et son butin. Le télégraphe marche si vite !

La couturière trop avide et trop perspicace—le paquet était de valeur—se nomme E. Peuple; et le Tribunal l'envoie habiter la maison d'arrêt pendant deux mois, pour lui apprendre à n'avoir plus l'œil aussi américain.

Coups et blessures.— Rebellion. — Ce sont là les pièces de résistance de toutes les audiences correctionnelles.

Les batailleurs ne se lassent pas de lancer leurs coups de poing et leurs coups de pieds; mais le tribunal ne se fatigue pas non plus de les *frapper* de la prison et de l'amende.

Témoin aujourd'hui le nommé Julien Willock, condamné à 15 jours et les frères Vandamme, de Lille, à 10 jours de prison.

Qui se fatiguera le plus vite des condamnés ou des juges?

COUR D'ASSISES DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. MAUFLASTRE.

CONSEILLERS : DANNOY ET VAUDELET.
MINISTÈRE PUBLIC : M. CHALOUPIN.

Audience du 11 mai.

Homicide volontaire. — Le nommé Guillet Victor Joseph, âgé de 30 ans, jardinier à Valenciennes est prévenu d'homicide volontaire sur la personne de sa femme.

Le ménage Guillet avait toujours été divisé par de fréquentes querelles entre les époux, causées surtout par les habitudes de paresse et d'intempérance du mari. Sa femme, malgré sa bonne tenue et son esprit d'ordre, parvenait à peine à procurer le plus strict nécessaire à ses trois enfants dont l'aîné a 6 ans à peine, et le plus jeune est encore au sein ; aussi reprochait-elle souvent à son mari les stations nombreuses qu'il faisait dans les cabarets, au lieu de rapporter au ménage l'argent qu'il dépensait pour ses plaisirs. Au lieu d'écouter ces justes plaintes, l'accusé répondait par des coups aux remontrances qui lui étaient faites. Quelques mois avant le crime qui l'amène sur les bancs des assises, dans une discussion plus violente encore que les précédentes, il saisit son rasoir et menaça sa femme de la tuer.

Le 15 février, Guillet, sous le prétexte qu'il manquait de travail, rentra chez lui, une scène eut lieu entre les époux, elle recommença le lendemain. L'inculpé frappa d'abord sa femme à coups de poing, puis il prit son rasoir et lui coupa la gorge. Ce crime commis, il tenta de se suicider, mais les blessures qu'il se fit furent insignifiantes, il les pansa lui-même, puis changea de vêtement, et s'enfuit, laissant les enfants, dont le plus jeune était couvert de sang, seuls avec le cadavre de leur mère.

Quelques jours après l'accusé se présenta chez son père, qui l'obligea à se mettre entre les mains de la justice. Interrogé, Guillet a prétendu que les reproches dont il avait été l'objet de la part de sa femme, mais surtout l'intention qu'elle avait exprimée de se séparer de lui, avaient pour un moment troublé sa raison et que, sous cette influence, il avait porté à sa femme les coups qui ont déterminé sa mort, il a aussi soutenu que sa tentative de suicide avait précédé l'assassinat de sa femme et qu'il n'avait porté à celle-ci qu'un seul coup de rasoir.

Les témoignages des enfants et du médecin chargé de l'autopsie, démontrent, au contraire, que plusieurs blessures avaient été faites et que le corps présentait de nombreuses traces de coups.

Défenseur Me Druelle.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais il accorde à Guillet le bénéfice des circonstances atténuantes et la cour le condamne à vingt ans de travaux forcés.

Défenseur : Me Desespringalle.

Audience du 12 mai 1882

ASSASSINAT

Affaire Nef de Roubaix

Acte d'accusation

L'accusé, ouvrier mécanicien à Roubaix, est né à Tournai en 1833; il se nomme Nef Norbert-Joseph. L'accusation a relevé contre lui les faits suivants, qui résultent de l'instruction.

Depuis longtemps, la femme Nef était victime des brutalités de son mari, celui-ci, ivrogne et paresseux, dépensait pour son propre usage le peu d'argent qu'il gagnait. Dans ses moments d'ivresse, sa colère était tellement grande qu'il portait à sa malheureuse compagne des coups très violents. A différentes reprises, les voisins durent intervenir et le tribunal de police correctionnelle condamnait pour ce fait Nef à 15 jours d'emprisonnement. Le 1er janvier, dans un moment d'ivresse, l'accusé, après avoir jeté sa femme à bas du lit, lui labourait le corps à coups de talon. Dans le commencement d'avril, les enfants rendant visite à leur mère, la trouvèrent étendue sur le plancher, le corps tout couvert de contusions provenant des coups qu'elle avait reçus. Aux reproches de ses fils, Nef s'emporta contre eux en injures et en menaces. Lorsque Nef sembla calmé, les enfants sortirent avec leur père pour aller quérir, mais Nef les quitta, revint seul chez lui, et à leur rentrée ses enfants trouvèrent de nouveau leur mère sur le plancher, couverte de sang. L'accusé feignait de dormir profondément et ne se dérangea pas.

Célina Nef fut descendue dans la cuisine, où ses enfants veillèrent sur elle jusqu'au 10 avril, moment où ils furent appelés à quitter ensemble la maison pour se rendre au travail.

Le 11 avril au matin, l'un des enfants revint, le ménage paraissait plus calme, la femme Nef demanda du café et après lui en avoir donné, le jeune homme descendit pour prendre un peu de repos, il était couché depuis quelques instants seulement, lorsqu'il fut éveillé par l'accusé qui lui apprit la mort de sa mère.

Le médecin a constaté sur toutes les parties du corps de la victime de nombreuses ecchymoses, le nez était écrasé, les lèvres applaties. Selon lui la mort doit être attribuée à une congestion pulmonaire produite par une pression de la main sur la bouche, ou au maintien de la figure sur un corps dur tel que la paillasse du lit.

Le mobile du crime n'apparait pas clairement, mais les mauvais traitements infligés de longue date à la victime paraissent démontrer l'intention évidente de l'accusé se débarrasser d'une femme qu'il avait eu le tort de prendre plus âgée que lui de 13 ans.

Nef est défendu par Me Dubron.

Audition des témoins

Après la lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'audition des témoins, nous résumons ci-dessous les principales dépositions.

MONIER JULES, teinturier à Roubaix, fils de la victime, beau-fils de Nef, dépose qu'il s'est rendu chez ses parents le dimanche 9, et qu'il a vainement frappé, puis quelques heures plus tard il est retourné de nouveau à la maison paternelle, qu'en entrant il a trouvé sa mère étendue par terre, son beau-père se trouvait dans une autre pièce, *il était ivre*. Monier ayant fait des reproches à Nef, de battre ainsi sa femme, celui-ci lui répondit « qu'elle ne méritait aucun soin, que c'était un vieux baudet dont il voulait se défaire à tout prix, qu'il voulait la tuer ou la pendre » et il se préparait à la battre de nouveau si ses enfants ne s'y étaient opposés.

Après cette scène, Nef ayant repris un peu de calme, sortit avec ses fils pour prendre de nouvelles consommations. A neuf heures, à la sortie du cabaret du *2e souvenir*, Nef disparut sans prévenir ses compagnons; ceux-ci pressentant une nouvelle scène, rentrèrent chez eux vers onze heures. A leur arrivée ils trouvèrent leur mère les pieds sur le bord du lit, le corps sur le plancher, la tête baignant dans une mare de sang paraissant provenir d'un saignement par le nez et la bouche. Elle respirait à peine. Après lui avoir donné les premiers soins qui l'ont rappelée à la vie, les enfants de la victime ont appris que leur père en rentrant, l'avait de nouveau battue et qu'il l'avait même piétinée, pendant tout le temps qui s'est écoulé de 11 h. à 2 h. du matin. Nef qui entendait bien les plaintes de sa femme et le bruit que l'on faisait chez lui, ne s'est même pas dérangé.

Lorsqu'on apprit le lendemain à Monier, la mort de sa mère il n'en fut pas surpris, il a même pensé qu'après son départ, son père avait achevé la victime.

NEF FIDÈLE, confirme cette déposition, il ajoute: le lendemain de la scène, à neuf heures du soir, à ma rentrée du travail, mon père est descendu me dire de monter à boire à ma mère, je lui montais un bol de café, puis, lui ayant demandé si elle se trouvait mieux, elle me répondit qu'elle souffrait toujours, mon père m'ayant suivi se reco